TRIBUNAL DE COMMERCE

de Senlis

REGISTRE DU COMMERCE

REGISTRE CHRONOLOGIQUE

RÉCÉPISSÉ

Délivré en exécution de l'art. 18 du décret du 15 mars 1920 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 18 mars 1919 sur le Registre du Commerce.

Le 4 mars 1927, à 14 h. m., M. Mugnaton René domicilié à Coulay

a déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Senlis

une déclaration d'inscription au Registre du Commerce, concernant : un fonds de cie de tissage mécanique par lui exploité à Coulay

laquelle déclaration a été enregistrée au Registre chronologique sous le n° 54 1927

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE SENLIS

Le Greffier,

Fortin et Cie Paris-Nevers